



Bulletin municipal d'information

MAIRIE DE NERSAC PARC DE LUBERSAC 16440 NERSAC – 05.45.90.60.22

JUIN 2013

N° 51

NER SAC



Construction du pont de "Ker Lucia"

SOMMAIRE

- ❖ Informations communales
- ❖ Vie associative
- ❖ Informations diverses
- ❖ Travaux de la commune
- ❖ État civil
- ❖ Dates à retenir
- ❖ Prochain bulletin

Le mot du Maire

Madame, Monsieur, chers administrés,

Le conseil municipal, suite à la commission des finances qui en avait fixé les orientations, a voté le budget communal 2013.

Ce budget, équilibré en recettes et dépenses, est réalisé sans augmentation de la part communale des impôts locaux et sans emprunt.

Sur un montant total de 3M85€, le budget de fonctionnement s'élèvera à 2M75€ et la part réservée aux investissements sera de 1M1€.

L'importance de la section de fonctionnement correspond aux très nombreux services rendus à la population : Petite enfance, École primaire et maternelle, Restaurant scolaire, Centre de loisirs, Transports scolaires, Police municipale, Complexe sportif, Salles communales, Subventions aux associations et participations intercommunales.

L'investissement prendra en compte des travaux de voirie, l'aménagement du carrefour routier du Port à Pierre, les travaux de l'église, l'entretien des bâtiments communaux, le columbarium du cimetière et bien sûr le remboursement du capital de la dette communale.

Bien à vous.

Sentiments dévoués,
Votre Maire
André BONICHON

Bulletin élaboré par les membres de la Commission « Communication et information »
Directeur de la Publication : André BONICHON
Rédacteurs : S. ALQUIER, C. FONTENAUD,
B. GERARDI, M.A. PAULAIS-LAFONT, S. FILLON.

INFORMATIONS COMMUNALES

• Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées et Dépendantes.

La directrice et le président remercient chaleureusement l'équipe « espace vert » de NERSAC qui est intervenue pour tailler les platanes du site de La Couronne. Pour mémoire l'EHPAD est une structure gérée par un centre intercommunal d'action sociale.

L'établissement accueille 70 pensionnaires et emploie 45 équivalents temps plein, nécessitant jusqu'à 50 personnes.

Le personnel dans son ensemble est dans la recherche perpétuelle du bien-être des pensionnaires et de la qualité des soins.

• Pâques au centre de loisirs

Virginie et ses collaboratrices avaient choisi comme thème « Charly le chocolatier ».

Pendant cette période de repos, les enfants ont appris à confectionner des gâteaux de leurs propres mains, un travail qui a retenu toute leur attention : préparation, décoration, dégustation.....

Ces journées se sont terminées par une pièce de théâtre dans une joyeuse atmosphère.



• Remise de chèque ADEL

Vendredi 12 avril en soirée, l'association A.D.E.L. (Association d'Entraide contre la Leucémie) avait convié quelques personnes à la Mairie de Nersac afin de remettre au docteur MILLOT, du C.H.U de Poitiers, un chèque de 12000€.



Ce montant est le fruit du travail d'une petite équipe qui a su gérer la venue de l'artiste Patrick SEBASTIEN au mois de septembre 2012 dans la salle Guy LEPREUX.

La ville est le premier mécène dans la chaîne de solidarité d'aide à la recherche contre la leucémie.

• Une retraitée à la ville - Joëlle BIOJOUX

Un vin d'honneur a été organisé à la mairie afin de remercier Joëlle pour ces 23 ans passés au service de la commune.

Les habitants reconnaissent en elle, une oreille attentive et disponible, ce dont ils ont souvent besoin.

Les représentants de l'association d'entraide contre la leucémie (A.D.E.L) l'ont également félicitée pour son implication lors des spectacles organisés en faveur de la recherche.

Après les cadeaux, Madame BIOJOUX a remercié les élus et les employés communaux, les assurant qu'elle aurait un emploi du temps bien rempli !

Matthieu Fumeron, stagiaire, occupe actuellement le poste vacant de Joëlle.



- **EPN (Espace Public Numérique)**

L'espace public numérique est ouvert en accès libre les mardi soir et jeudi soir de 17 h à 19 h 30. M. Bernard PERRIN se tient également à votre disposition pour l'organisation de cours collectifs.

- **Travaux locaux mairie et changement des horaires d'accueil :**

Des travaux de mise aux normes pour les handicapés sont réalisés dans les locaux anciennement occupés par l'accueil de la mairie, afin d'y installer les services de La Poste.

Quand La Poste aura quitté le bâtiment qu'elle occupe actuellement, les services municipaux effectueront les travaux nécessaires pour le mettre également aux normes handicapés.

Les lieux seront aménagés en salle des mariages et du conseil municipal ainsi qu'en bureaux pour l'accueil et le CCAS, le service du personnel, les inscriptions scolaires.

Depuis le 1^{er} mai, les horaires de la mairie ont été modifiés.

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30 -17h

- **Enquêtes sur la commune de NERSAC réalisées par l'INSEE**

1 – Enquête sur les ressources et les conditions de vie des ménages

Cette enquête, réalisée entre le 06 mai et 13 juillet 2013 par l'INSEE, s'inscrit dans un dispositif statistique européen et porte sur les ressources et les charges des ménages, les conditions de logement ainsi que sur la formation, l'emploi et la santé des individus.

2 – Enquête sur le cadre de vie et la sécurité

Cette enquête, réalisée entre le 02 avril et le 29 juin 2013, porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat et sur les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années (cambriolage, vandalisme, agression...).

Pour ces deux enquêtes, quelques ménages seront sollicités par un enquêteur de l'INSEE, qui sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

- **Rénovation de l'église de Nersac**

Après constat de désordres architecturaux par l'architecte des bâtiments de France dans l'église, inscrite aux monuments historiques, la fermeture au public de la chapelle Nord a été inévitable.

Un cabinet d'architecture spécialisé dans la rénovation des édifices romans va réaliser les travaux de réhabilitation.

La commune a décidé, en plus des subventions devant être accordées par plusieurs institutions (la DRAC, La Région, Le Conseil Général, les fonds parlementaires) d'adhérer à la Fondation du Patrimoine.

Cette fondation permet de susciter et d'encourager le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde, dans le cadre d'une convention conclue avec le maître d'ouvrage.

Une association partenaire, Nersac-Pyrénées, sera chargée d'animer la souscription et de diffuser les bons de souscription.

Les dons affectés à cette rénovation transitent par la fondation et sont déductibles au titre de l'impôt sur le revenu ; les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt à hauteur de 66 % du montant de leur don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Une souscription publique est ouverte, le lancement de cette opération s'est fait lors du concert du Dimanche 9 JUIN donné dans l'église St Pierre.

Par ce bel après-midi du 9 Juin, l'église St Pierre a vibré aux sons éclatants de la musique mozartienne.

Le chœur « Amadevs », les pianistes Stefan DENK et Paula FRÉMONT dirigés par Jacques MAROT ont offert au public de beaux moments musicaux d'un compositeur qui dès son enfance écrit des œuvres magnifiques. La soprano Fabienne OREB a pu montrer tout son talent et la virtuosité de sa voix aérienne et colorée. Elle a d'ailleurs peut-être suscité des vocations ? Une petite fille encore sous le charme et très impressionnée s'approcha d'elle à la fin du concert pour lui confier : « J'ai adoré votre voix ! »

Tous ces artistes ont offert leur prestation en l'honneur du lancement de la souscription.

(Ci-joint dans votre bulletin le dépliant contenant le bon de souscription où chacun peut faire un chèque à l'ordre de « Fondation du patrimoine – église de NERSAC »).

A l'issue du concert, la convention tripartite entre les différents partenaires (Municipalité, Fondation du Patrimoine et Nersac-Pyrénées) a été signée dans les Halles.



• Opération tranquillité vacances

Durant votre absence pendant les vacances ou pour un long week-end, la police municipale peut, à votre demande, surveiller votre domicile en effectuant des rondes aléatoires durant son service.

Comment en bénéficier?

Ce service, **GRATUIT**, est destiné aux habitants de Nersac. Afin de bénéficier de "l'Opération Tranquillité Absence" il convient de remplir un formulaire disponible à la mairie ou sur le site de Nersac (<http://www.mairie-nersac.fr/infos-pratiques/116-operation-tranquillite-absence.html>) et le retourner à la mairie.

Quelques conseils pour limiter les risques de cambriolage

- **Ne laissez pas votre courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres.** Demandez à une personne de confiance de passer régulièrement le relever à votre place pour ne pas éveiller les soupçons sur votre absence. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

- **Fermez correctement fenêtres et volets** tout en veillant à signifier une présence en demandant à quelqu'un d'ouvrir et fermer régulièrement les volets ou d'allumer quelques lumières. Une prise de type minuteur peut permettre d'allumer automatiquement certaines lampes dans le logement.

- **Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous.** Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille.

- **Ne laissez pas de grosses sommes d'argent** dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert.

VIE ASSOCIATIVE – TOUT SUR LES ASSOCIATIONS SUR WWW.MAIRIE-NERSAC.FR

• Vide grenier avril 2013

Dimanche 21 avril a eu lieu la journée brocante, vide grenier, dès 5h30 du matin les plus téméraires étaient sur place afin de pouvoir s'installer pour la journée. Vêtements, chaussures, vaisselle, verres, meubles, et bien d'autres encore étaient là pour trouver de nouveaux acheteurs.

La matinée resta sur un faible pourcentage de vente, l'après-midi étant nettement plus lucrative ceci sous un chaud soleil printanier. Les promeneurs sont venus nombreux ; les coorganisateur sont satisfaits.



• Brin d'aillet NERSAC pétanque

Le club de Nersac pétanque s'est réuni le 1er Mai, comme les années précédentes afin de perpétuer le traditionnel « **brin d'aillet** » avec repas et partie de boules au programme.



• Festivités pour le week-end de l'Ascension

Randonnée VTT



Cette année, la randonnée cycliste réservée aux enfants de la commune et à leurs parents a bien eu lieu, mais sous la pluie.

Un nouveau tracé était proposé - départ Nersac vers le pont de la Meure, descente en bordure de la Charente, en direction de

Châteauneuf, puis retour vers la place du château de Lubersac. L'arrivée était située au lotissement Chantemerle. Tous sont arrivés un peu épuisés et mouillés, mais des gâteaux et des jus de fruits avaient été prévus pour réconforter petits et grands.

Circuit Ascension



C'est sous une pluie battante que le grand prix de l'Ascension s'est disputé. Au bout de 102 Km, Mickaël Larpe (Super U Maritime-APOGE Cycliste) a remporté cette course en devançant Loïc Herbreteau (CC Marmande) et son coéquipier Willy Perrocheau. Mickaël Larpe se succède à lui-même au palmarès de l'épreuve toutes catégories.

Classement :

- 1 Mickaël LARPE APOGE Cycliste 1ère les 102 km en 2h18'42" (moyenne 39,818 km/h)
- 2 Loic HERBRETEAU CC Marmandais 1ère à 18"
- 3 Willy PERROCHEAU APOGE Cycliste 1ère à 01'00"
- 4 Romain LEROY TC Chateaubernard 1ère à 01'24"
- 5 Valentin GARCIA APOGE Cycliste 1ère à 01'38"
- 6 Kevin OUVRARD APOGE Cycliste 1ère à 02'37"
- 7 Killian LARPE Girondin de Bordeaux J à 02'48"
- 8 Romain MATHEOU UA La Rochefoucauld 1ère à 02'50"
- 9 Ludovic NADON APOGE Cycliste 1ère à 03'06"
- 10 David PERILLAUD UA La Rochefoucauld 1ère à 03'10"
- 11 Lukasz KLASINSKI APOGE Cycliste 2e à 03'14"
- 12 Jérémy FIALIP Girondin de Bordeaux 1ère à 03'16"
- 13 Corentin NADON A C 4 B 2e à 03'19"
- 14 Denis MOREAU UC Confolens PC à 03'21"
- 15 Valentin PETITEAU ACNersac J à 1 Tr



Lâcher de ballons et Promenade en calèche



L'après-midi du samedi de l'Ascension était destiné aux enfants, dans le Parc de Lubersac. M. le Maire André BONICHON a consacré son après-midi aux enfants, en proposant de multiples tours de calèche. Deux autres attelages ont largement participé eux aussi à ces promenades en plein air. Ce moment de détente s'est terminé par le traditionnel lâcher de ballons.



Avec le vent qui soufflait énergiquement, des records de distance seront battus.



Feu d'artifice

Un spectacle haut et fort en couleurs a été proposé le samedi soir. Les connaisseurs et admirateurs sont venus nombreux afin de contempler les diverses arabesques dessinées par les artifices dans cette nuit très fraîche.



• Nersac Pyrénées

Les locaux s'améliorent chaque année grâce à l'intervention des bénévoles et le soutien de la Mairie. Cette année encore, la rénovation de l'appartement "Les Orgues" (N°6) a permis la création d'une salle de bains avec toilettes.

N'hésitez pas à contacter Nersac-Pyrénées ou à venir à sa permanence chaque Jeudi de 18h à 19h15, le meilleur accueil vous sera réservé. Un règlement priorise la location pour les habitants de la Commune avec un tarif préférentiel et des locations restent disponibles pour les grandes vacances.

• Tournoi Vétérans Tennis Club Municipal de Nersac

Le tournoi vétérans de tennis du TCM Nersac a eu lieu du 13 au 25 mai 2013. Si l'on peut se réjouir du nombre de participants (137), du côté de la météo nous avons eu droit à un cru fortement arrosé. En effet, il a plu sept jours pendant lesquels les joueurs sont allés dans les salles des communes voisines. Merci aux clubs voisins pour le prêt de leurs installations ; merci aux joueurs qui ont fait preuve de patience, de compréhension ainsi que d'une grande sportivité.

Un grand merci aussi à l'ensemble de l'équipe de bénévoles du club qui a œuvré à trouver des salles, jonglé sur la planification des matchs et accueilli comme il se doit les participants dans une ambiance chaleureuse. La remise des récompenses a été effectuée par M. BONICHON, maire de Nersac, et Mme PAULAIS-LAFONT, 1ère adjointe.

Joël BOUCHET, Président du TCM Nersac.

Palmarès du tournoi vétérans 2013 de Nersac

DAMES

Tableau principal

Vainqueur : N. GOUMARD (St Yrieix)

Finaliste : M. PANNOUX (La Couronne)

Fin de tableau 4^{ème} série

Vainqueur : C. LAUNAY (Roullet)

Finaliste : J. BOUCHET (Nersac)

Consolante

Vainqueur : V. ANDRIEUX (Linars)

Finaliste : M.F BRAUD (Cognac)



MESSIEURS

Tableau principal +35 Ans

Vainqueur : J.J. MICHEL (Montbron)

Finaliste : F. LESERVOISIER (Isle d'Espagnac)

Tableau principal +45 Ans

Vainqueur : J.J. MICHEL (Montbron)

Finaliste : O. NAUROY (St Michel)

Fin de tableau 4^{ème} série +35 Ans

Vainqueur : P. HERAULT (St Michel)

Finaliste : E. GAUVIN (Vars)

Consolante 4^{ème} série

Vainqueur : K. CLAVIER (Isle d'Espagnac)

Finaliste : J.G. RONDEAU (JSA)

Tableau principal +55 Ans

Vainqueur : H. DESPOUX (Niort)

Finaliste : J.L. LHOMME (Rouillac)

Tableau principal +65 Ans

Vainqueur : M. LEBEL (Linars) Finaliste : J.C.

DELBARRY (St Michel)

Fin de tableau 4^{ème} série + 45 Ans

Vainqueur : D. BLONDIN (Balzac)

Finaliste : P. SERTILLANGE (Nersac)

Consolante 3^{ème} série

Vainqueur : G. BOUTE (Puymoyen)

Finaliste : M. MERARD (La Couronne)

INFORMATIONS DIVERSES

- **Coordonnées d'un nouveau taxi à Nersac**

TAXI MERCIER Florent - 06 87 84 42 20 - 05 45 21 22 45

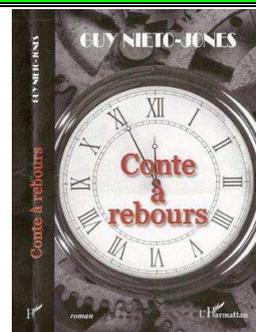
taximercierflorent@gmail.com - <http://taxi.mercier.nersac.monsite-orange.fr>

- **Un écrivain à Nersac - CONTE à REBOURS**

Monsieur Guy NIETO-JONES, nersacais depuis 2010 et écrivain, vient de faire paraître son nouveau roman « Conte à Rebours ».

Son héros enquête à Londres, Venise, en Bretagne, à Angoulême et Pombretton.

Monsieur NIETO-JONES est professeur de littérature, également comédien et metteur en scène.



- **MANA-PIZZ' :**

Depuis le 1^{er} juin 2013, Mana-Pizz' n'est plus sur la commune le lundi soir. Désormais, vous pouvez passer commande tous les jeudis soirs :

- les semaines paires - Pombretton,
- les semaines impaires - parking des écoles.

Tél : 06.05.32.17.86.

- **Voisinage : Nuisances sonores - Rappel sur l'utilisation des appareils de jardinage et bricolage**

La loi interdit les nuisances sonores diurnes : « Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage », mais cet article R. 1334-31 du Code de la santé publique s'interprète de manière assez tolérante. **En pratique, il ne faut pas abuser des bruits gênants, donc de la tondeuse par exemple !** La plupart des communes ont pris des arrêtés municipaux à ce sujet. Le plus souvent, il est interdit d'utiliser des outils de jardinage bruyants en dehors de ces créneaux :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche : de 10h00 à 12h00.

- **Pass'Accession**

Le GrandAngoulême a mis en place un dispositif d'aide à la propriété. Il concerne tout type de ménage (sous plafond de ressources), désireux d'acquérir un logement ancien à rénover dans les centre-villes et centre-bourgs du Grand Angoulême. Le Pass'Accession consiste en un versement d'une subvention à l'acquisition et aux travaux pouvant atteindre 23 000 euros pour le ménage accédant. Il inclut également une prise en charge d'une assistance administrative, technique et financière.

Pour tout renseignement : Contacter le **PACT de la Charente : 05 45 95 62 02**

ou consulter la page internet www.grandangouleme.fr (rubrique « Habitat »).

PASS' ACCESSION
Devenez propriétaires avec l'aide du GrandAngoulême et de ses partenaires.

- Jusqu'à 23 000 € de subventions*
- Un appui administratif et technique gratuit, du montage du dossier jusqu'à la fin des travaux de rénovation

* Pour l'achat d'un logement de plus de 15 ans en centre-urbain, soumis à éligibilité.

Contact
PACT de la Charente - 05 45 95 62 02

• Réglementation Brocantes et Vide-greniers



L'engouement des français pour les brocantes et les vide-greniers s'accroît un peu plus chaque année, ce qui a conduit le législateur à réglementer ces activités.

Législation applicable :

Le vide-grenier et la brocante sont soumis au régime des ventes au déballage défini à l'article L 310-2 du code de commerce :

Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés et ce, deux fois par an au plus. Sont considérées comme ventes au déballage les ventes de marchandises effectuées dans des locaux ou sur des emplacements non destinés à la vente au public ainsi qu'à partir de véhicules spécialement aménagés à cet effet. Elles font l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de la vente.



Brocantes & vide-greniers

Définition

Le vide grenier est l'action que pratique occasionnellement le particulier qui souhaite vendre à bas prix les objets qui ne lui servent plus.

La brocante s'apparente plus à la collection et à l'antiquité. Le brocanteur est un professionnel qui achète et revend des objets anciens.

Formalité obligatoire :

La déclaration préalable



Déclarations obligatoires

Articles R 310.8 et 9 du code de commerce et R 321 9 du code pénal

Si la manifestation a lieu sur le domaine public :
L'organisateur adresse une déclaration préalable de vente au maire de la commune dans laquelle se situe la vente **au moins 3 mois avant** le début de la vente
Si la manifestation n'a pas lieu sur le domaine public :

La déclaration préalable de vente au déballage est à adresser au maire dans les **15 jours au moins** avant la date pour le début de la vente

L'organisateur doit tenir un registre des vendeurs paraphé par le maire de la commune du lieu de la manifestation qui doit notamment comprendre :

- les noms, prénoms, qualités et domiciles de chaque personne qui offre à la vente ou à l'échange des objets mobiliers usagés
- pour les participants non professionnels, la mention de la remise d'une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

les contrôles

Chaque année, les inspecteurs des Urssaf réalisent de nombreux contrôles sur les brocantes et vide-greniers dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé.

En cas de non respect des dispositions précitées, sont susceptibles de faire l'objet d'un procès verbal de travail dissimulé :

- les personnes qui réalisent des opérations commerciales sans être inscrites au Répertoire des Métiers ni au Registre du Commerce et des Sociétés
- celles qui ne produisent pas de déclarations sociales ou fiscales
- les employeurs de salariés dissimulés :
 - > par omission intentionnelle des obligations déclaratives
 - > ou par minoration des heures sur les bulletins de salaire

Les principales sanctions

Article 321-7 code pénal	Registre non tenu à jour	6 mois d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
Article 321-8 code pénal	Mentions inexactes sur le registre et refus de présenter le registre	6 mois d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende
Article L 8224-1 code du travail	Plus de 2 manifestations pour les particuliers : Travail dissimulé Absence intentionnelle d'inscription au registre du commerce	3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende Peines doublées si récidive



Des questions...

3957

www.poitoucharentes.urssaf.fr

- **Lutte contre le frelon asiatique**



<http://www.cg16.fr/developpement-local-environnement/patrimoine-naturel/lutte-contre-le-frelon-asiatique/> ou au **05.16.09.50.21**

Comment lutter contre le frelon asiatique ?

Le frelon asiatique est arrivé il y a plusieurs années en France. Ce n'est pas une espèce locale. Ce type de frelon se nourrit, entre autres, d'insectes pour assurer ses besoins en protéines. La prédation importante de ce frelon a une incidence sur les espèces autochtones (notamment les abeilles) et peut causer des dégâts plus ou moins lourds sur la biodiversité locale.

En l'état actuel des connaissances sur cette espèce et sa prolifération, le plan vise dans un premier temps à limiter le développement des nids en piégeant les fondatrices (mi-avril – mi-mai). Cela n'éradiquera pas cependant pas l'espèce. Les recommandations et actions proposées devraient évoluer au fil de l'amélioration des connaissances, mais aussi de l'adaptation des espèces autochtones au phénomène (évolution naturelle).



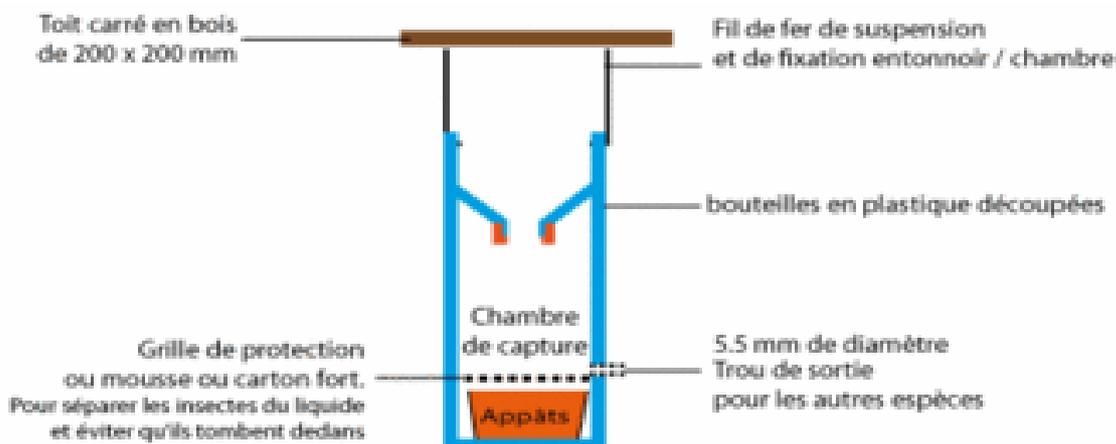
Les différentes phases du plan :

- De mi-février à mi-avril : piégeage des fondatrices.
- De mars à octobre : signalement des nids.
- De avril à fin octobre : détruire les nids et / ou les signaler.
- De octobre à novembre : piégeage des fondatrices.

Quel type de piège utiliser ?

En l'état actuel des recherches, nous préconisons l'usage de pièges "sélectif" dans les périodes adaptées, afin de limiter la capture d'espèces autochtones.

Schémas du piège :



Attiré par l'appât, l'insecte entre dans le piège. Le frelon reste bloqué à l'intérieur, tandis que les autres espèces peuvent sortir par le trou de 5.5 mm de diamètre. Nous vous conseillons d'utiliser comme appâts (en attendant des produits plus adaptés) : un verre de bière brune de préférence, un verre de vin blanc et un trait de sirop (framboise ou cassis).

En dehors des périodes de piégeage, que faire ?

Le signalement des nids au printemps et en été auprès de votre mairie est essentiel pour la pose des pièges l'année suivante. Dans la mesure du possible et s'il représente un danger, faite détruire le nid par des professionnels. Il semblerait que les pièges soient plus efficaces s'ils sont situés près des anciens nids. D'où l'importance de connaître la position des nids d'une année sur l'autre.

- **Aide financière : Certificat Économie d'Énergie**

Dans le cadre du dispositif des Certificats Économie d'Énergie (CEE) prévu par la loi POPE de 2005 et la loi de Grenelle II de 2010, un partenariat a été mis au point avec Total Raffinage Marketing et le collecteur de CEE, Économie habitat.

Vous trouverez des documents nécessaires pour ce partenariat sur le site de la commune :

www.mairie-nersac.fr (rubrique Infos Pratiques)

- **Nouvelles modalités de facturation de l'eau et de l'assainissement**

A compter du 1^{er} juillet 2013, les modalités de facturation de l'eau et de l'assainissement pour des locaux en cas de fuite d'eau après le compteur évoluent dans l'intérêt du consommateur. Le volume d'eau imputable à la fuite n'entrera plus dans le calcul de la redevance d'assainissement. (Décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012).

- **Recensement militaire**

***Vous fêtez vos 16 ans?
Vous devez vous faire recenser!***



Qui doit se faire recenser	Tous les garçons et les filles de nationalité française
Quand	Dès l'âge de 16 ans et avant 16 ans et 3 mois révolus
Où	A la mairie du domicile où une attestation de recensement est délivrée
Comment	Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile, ou du livret de famille des parents
Pourquoi	Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense

Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé ?
Présentez-vous le plus tôt possible à la mairie pour régulariser votre situation.
Cette démarche est nécessaire, pour pouvoir s'inscrire au baccalauréat, au BEP, CAP, au permis de conduire, aux concours de l'État..

TRAVAUX DE LA COMMUNE - RETROUVEZ L'INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX SUR WWW.NERSAC.FR

- Columbarium

L'entreprise attributaire du marché public pour l'édification du nouveau columbarium a achevé les travaux.

Les employés communaux vont terminer l'aménagement de l'espace cinéraire.



- Travaux divers

Aménagement trottoir Route de Pombreton



Travaux Mairie



Grange Pombreton



← Trottoir Route des Fleuranceaux

Mise aux normes AAATL →



Isolation des combles - École et centre de loisirs



← Travaux d'élagage et broyage des végétaux



← Fenêtres, Murs et plafonds Police municipale & Centre de loisirs →



C'est également 10 ha de terrain à tondre et 3 700 plants de fleurs à repiquer.

ÉTAT CIVIL -

Naissances :

Bienvenue aux nouveaux-nés de la commune

ADAM Maxence Alexis, né le 06/02/2013
DUFORT Lou Josianne, née le 15/02/2013
DAMIEN--MARTINS Lina, née le 24/02/2013
PIERDON Luchenzo Brian Johnny, né le 19/03/2013
CAMBEIRO Serena Camille Eveline, née le 20/03/2013
SAMBOL Noé, né le 19/04/2013
MASTOURI Sana Amel, né le 28/04/2013

Mariages:

Tous nos voeux de bonheur aux heureux mariés

FÉRY Vincent Georges et MARQUAIRE Fanny le 11/05/2013
GÉNÉREUX Marcel André et MAGERE Marie-Hélène le 25/05/2013

Décès:

Nous présentons aux familles et amis nos sincères condoléances.

BERTRAND Michel, Roland le 17/01/2013
PAULAIS Guy, Marcel le 24/01/2013
FUENTES Natividad, épouse AVELLANEDA le 25/01/2013
LAPEYRE Michel, Jean le 25/01/2013
BOUCHAUD Marcelle, Marie Josèphe, épouse BERTON le 26/01/2013
SENAMAUD Jean, Maurice, Albert le 29/01/2013
DURY Raymond, François le 14/02/2013
ESTRADE Louise, Marcelle, épouse MÉTAYER le 19/02/2013
BERRUEZO Mireille, Odile, épouse PÉRÉS le 21/02/2013
THEURIER Michel le 27/02/2013
REVEL Marc, Charles le 19/03/2013
RULLIER Lucette, Andrée, Camille, épouse VINCENT le 20/03/2013
LE FICHANT Véronique, Francine, Lucile le 08/04/2013

DATES A RETENIR

- **14 juin** : Salle des Sports : Don du sang (Journée nationale du don du sang).
- **21 juin** : Fête de la musique, organisée par LE NERSACAIS. Repas moule frites, buvette, musique - salle Guy Lepreux.
- **29 juin** : Gala de danse organisé par Association Passerelle - salle Guy Lepreux.
- **5 juillet** : Loto organisé par La Gâchette - salle Guy Lepreux.
- **13 Juillet** : Repas dansant à 19h: Paëlla et tarte aux pommes organisé par LE NERSACAIS - salle Guy Lepreux.
- **6 septembre** : Loto organisé par La Gâchette - salle Guy Lepreux.
- **17 septembre** : Don du sang - salle Guy Lepreux.
- **28 septembre** : Randonnée organisée par Comité des Fêtes - salle Guy Lepreux.
- **11 octobre** : Fête départementale organisée par le Club Philatélique de l'Angoumois - salle Guy Lepreux.
- **2 novembre** : Repas dansant organisé par association ACN - salle Guy Lepreux.
- **3 novembre** : Trail de Nersac départ Parc de la Foucaudie.
- **8 novembre** : Loto organisé par Association Gym - salle Guy Lepreux.

DATES A RETENIR (SUITE)

- **11 novembre** : Concert des « Automnales » - salle Guy Lepreux.
- **19 novembre** : Don du sang - salle Guy Lepreux.
- **22 novembre** : Spectacle « Mutations » par Sky Dancers. En 1^{ère} partie : participation d'un groupe d'enfants de l'école A de Vigny - salle Guy Lepreux. Entrée gratuite.
- **23 novembre** : Repas organisé par le Hand Ball - salle Guy Lepreux.
- **6 au 8 décembre** : Marché de Noël - salle Guy Lepreux.

PROCHAIN BULLETIN

Les associations, commerçants, entreprises souhaitant insérer un article dans le prochain bulletin, pourront le déposer en Mairie avant la fin du mois de septembre.

À bientôt dans le prochain bulletin